

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2022

Le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand siège en séance ordinaire ce 3 octobre 2022 à 19 heures à la salle du conseil, 821 rue Principale

Sont présents : Jean-Claude Gagnon, Mathieu Henri et Jean-Paul Pelletier, conseillers formant quorum sous la présidence de Yves Charlebois, maire.

Sont absents : Audrey Ouellette, conseillère ainsi que Joël Fontaine et Roger East, conseillers

Assistent également à la séance : Sylvie Tardif, greffière-trésorière.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Yves Charlebois, maire.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de la séance
- B) Adoption de l'ordre du jour
 - Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- C) Adoption du procès-verbal
- D) 1^{re} période de questions
- E) Varia
 - Délégation de sorties
 - Adhésion à GROBEC
 - Demande de paiement – construction – bâtiment de services
 - Demande de paiement – route du Domaine-du-Lac
 - Demande de paiement – rue Principale Sud
 - Embauche d'une aide-inspectrice en environnement et urbanisme
 - Aide financière à l'Association du Lac William
 - Aide financière au Centre d'action bénévole
 - Désignation d'un procureur – cour municipale
 - Révision – reconnaissance – Maison de Jeunes
 - Réclamation de Thomas Henri – bris à son véhicule
 - Annulation de la résolution 2021-09-252
 - Affectation d'une somme à la réserve financière pour les dépenses décrétées par le règlement no 2019-202
 - Appropriation d'une partie de la réserve financière pour les dépenses décrétées par le règlement no 2019-202
 - Demande au MTQ – panneaux annonceur de vitesse – route de Vianney
 - Permis de rénovation – PIIA – 553 rue Principale
 - Permis de rénovation – PIIA – 600 rue Principale
 - Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels
 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement relatif au traitement des élus municipaux
 - RIRL – travaux complétés – route du Domaine-du-Lac (segments 71-72)
 - RIRL – travaux complétés – route du Domaine-du-Lac (segment 73)
 - Acte de vente à Karel Benoit – lot 6 235 845
- F) 2^e période de questions
- G) Présentation des comptes
- H) Clôture de la séance

2022-10-232 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité.

2022-10-233 Adoption des procès-verbaux

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022 et une copie du procès-verbal de la séance

extraordinaire du 26 septembre 2022, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Jean-Paul Pelletier et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2022 tels que présentés. Adopté à l'unanimité.

Le maire invite les 12 personnes présentes à la 1^{re} période de questions.

2022-10-234 Adhésion à GROBEC

Il est proposé par Mathieu Henri et résolu de renouveler l'adhésion au Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC) pour l'année 2022 et d'autoriser le paiement de la cotisation de 75 \$. Adopté à l'unanimité.

2022-10-235 Demande de paiement - construction - bâtiment de services

Il est proposé par Mathieu Henri et résolu d'accepter la demande de paiement finale de C.R.L. Construction inc. au montant de 28 725.35 \$ (taxes incluses) pour les travaux de construction du bâtiment de services au Parc Versant du Lac. Adopté à l'unanimité.

2022-10-236 Demande de paiement - réfection de la route Domaine-du-Lac

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'accepter la demande de paiement no 5 au montant de 8 675.18 \$ (taxes incluses) pour les travaux de réfection de la route du Domaine-du-Lac, segments 71-72 de Pavage Centre Sud du Québec. Adopté à l'unanimité.

2022-10-237 Demande de paiement - rue Principale Sud

Il est proposé par Jean-Paul Pelletier et résolu d'accepter la demande de paiement no 3 de L4 Construction inc. au montant de 1 458 093.07 \$ (taxes incluses) pour les travaux de réfection de la rue Principale Sud. Adopté à l'unanimité.

2022-10-238 Embauche d'une aide-inspectrice en environnement et urbanisme

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'engager Laura Bédard comme aide-inspectrice en environnement et urbanisme à compter du 26 septembre 2022 jusqu'à la mi-avril à raison de 14 heures/semaine selon les conditions établies et que son horaire de travail soit modifié comme suit : de la mi-avril à la mi-septembre : 35 heures/semaine. Adopté à l'unanimité.

2022-10-239 Aide financière à l'Association du Lac William

Il est proposé par Mathieu Henri et résolu de verser une aide financière de 5 290 \$ à l'Association du Lac William pour le fonctionnement de l'organisme en 2022. Adopté à l'unanimité.

2022-10-240 Aide financière au Centre d'action bénévole de l'Érable

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu de verser une aide financière de 150 \$ au Centre d'action bénévole de l'Érable pour le fonctionnement de l'organisme en 2022. Adopté à l'unanimité.

2022-10-241 Désignation d'un procureur

Il est proposé par Mathieu Henri et résolu :

- De retenir les services de Me Gabriel Bordeleau, avocat, du cabinet Lambert Therrien s.e.n.c. pour agir à titre de procureur de la Municipalité de Saint-Ferdinand à la Cour municipale commune de Plessisville, au tarif horaire de 150 \$ plus les frais de déplacement, suivant l'offre de services datée du 25 août 2022.
- De retenir les services de Me Jean-Philippe La Haye, avocat du même cabinet, pour agir à titre de procureur suppléant de la Municipalité de Saint-Ferdinand à la Cour municipale commune de Plessisville, en cas d'impossibilité d'agir de Me Gabriel Bordeleau dans l'un ou l'autre des dossiers, au même tarif.
- Il est de plus résolu d'autoriser l'un ou l'autre des avocats ci-dessus nommés à délivrer, au nom de la Municipalité de Saint-Ferdinand, un constat d'infraction pour toute infraction à l'une des dispositions d'un règlement, d'une résolution ou d'une ordonnance du Conseil, du Code de la sécurité routière ou d'un règlement adopté sous son empire.

Adopté à l'unanimité.

2022-10-242 La Traversée 12-18 ans inc.

Il est proposé par Mathieu Henri et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand reconnaît La Traversée 12-18 ans inc. comme un organisme à but non lucratif exerçant une activité admissible, soit d'empêcher que des personnes deviennent en difficulté, en l'occurrence les jeunes de 12 à 18 ans et la municipalité reconnaît l'immeuble appartenant à La Traversée 12-18 ans inc. comme un immeuble pouvant être exempt de toute taxe foncière, municipale et scolaire, conformément à l'article 204,10° de la Loi sur la fiscalité municipale. Adopté à l'unanimité.

2022-10-243 Réclamation de Thomas Henri

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu de rembourser à Thomas Henri les frais encourus pour réparer les dommages causés à son véhicule par un employé de la voirie lors de travaux de débroussaillage, soit 379.42 \$ (taxes incluses). Adopté à l'unanimité.

2022-10-244 Affectation d'une somme à la réserve financière pour les dépenses décrétées par le règlement no 2019-202

Considérant que, par son règlement no 2021-217, la Municipalité a constitué une réserve financière pour financer les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital de l'emprunt décrété par le règlement no 2019-202;

Considérant que cette réserve financière est constituée des sommes provenant de la vente de terrains et de bâtiments acquis en vertu du règlement no 2019-202;

Considérant que la municipalité a vendu un terrain et un bâtiment à Martin Laroche et Nataly Ramsay;

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'affecter à la réserve financière pour les dépenses décrétées par le règlement no 2019-202 un montant de 267 000 \$ puisé à même

l'excédent de fonctionnement non affecté. Adopté à l'unanimité.

2022-10-245 Appropriation d'une partie de la réserve financière pour les dépenses décrétées par le règlement no 2019-202

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'approprier 20 171 \$ de la réserve financière créée par le règlement no 2021-217 pour le paiement des intérêts et le remboursement en capital des échéances de l'année 2022 de l'emprunt décrété par le règlement no 2019-202. Adopté à l'unanimité.

2022-10-246 Demande au MTQ - panneau de signalisation - route de Vianney

Considérant que les automobilistes ne respectent pas toujours la limite de vitesse de 50 km/h lorsqu'ils circulent sur la route de Vianney à l'intérieur de périmètre urbain;

Considérant que le MTQ a déjà installé un panneau de contrôle radar de la vitesse à l'entrée du village de Vianney pour une courte durée;

Considérant que les citoyens ont remarqué un changement d'attitude des automobilistes durant cette période;

Considérant que la municipalité de Saint-Ferdinand a à cœur la sécurité et le bien-être de ces citoyens;

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu de demander au ministère des Transports :

- D'installer sur la route de Vianney deux panneaux clignotants annonceur de vitesse aux entrées du village de Vianney (direction est et ouest);
- De marquer la chaussée de la route de Vianney en gros caractères indiquant 50 km/h au centre du village de Vianney (direction est et ouest).

Adopté à l'unanimité.

2022-10-247 Permis de rénovation - PIIA - 553 rue Principale

Attendu que Jean Bergeron et Sylvie Robin ont déposé une demande de permis de rénovation pour fermer le dessous de leur galerie pour faire un espace de rangement localisé au 553 rue Principale sur le lot 6 236 152, cadastre du Québec;

Attendu que ladite propriété est située dans la zone R/C-7;

Attendu que la zone R/C-7 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que ladite demande de permis de rénovation devrait être accordée;

En conséquence, il est proposé par Jean-Paul Pelletier et résolu que la demande de permis de rénovation soumise par Jean Bergeron et Sylvie Robin et localisée au 553 rue Principale sur le lot 6 236 152, cadastre du Québec, soit acceptée pour fermer le dessous de leur galerie pour faire un espace de rangement. Adopté à l'unanimité.

2022-10-248

Permis de rénovation - PIIA - 600 rue Principale

Attendu que François Boivin a déposé une demande de permis de rénovation pour intégrer 2 logements à la résidence localisée au 600 rue Principale sur le lot 6 236 176, cadastre du Québec;

Attendu que ladite résidence est située dans la zone R/C-6;

Attendu que la zone R/C-6 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

Attendu que la forme du bâtiment et le revêtement extérieur demeurent inchangés;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que ladite demande de permis de rénovation devrait être accordée;

En conséquence, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la demande de permis de rénovation soumise par François Boivin et localisée au 600 rue Principale sur le lot 6 236 176, cadastre du Québec, soit acceptée pour intégrer 2 logements à la résidence existante. Adopté à l'unanimité.

2022-10-249

Comité - accès à l'information et la protection des renseignements personnels

Considérant que la Municipalité de Saint-Ferdinand est un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) (ci-après appelée la « *Loi sur l'accès* »);

Considérant les modifications apportées à la *Loi sur l'accès* par la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021, c. 25);

Considérant que l'article 8.1 a été ajouté à la *Loi sur l'accès*, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

Considérant qu'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

Considérant qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité de Saint-Ferdinand doit constituer un tel comité;

En conséquence, il est proposé par Jean-Paul Pelletier et résolu :

Que soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès*;

Que ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité de Saint-Ferdinand :

- du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels soit la greffière-trésorière;
- de la directrice générale;

Que ce comité sera chargé de soutenir la Municipalité de Saint-Ferdinand dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

Que si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la Municipalité de Saint-Ferdinand de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement. Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Monsieur Mathieu Henri, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance ordinaire sera soumis, pour adoption, un règlement relatif au traitement des élus municipaux.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

Monsieur Mathieu Henri présente le projet de règlement.

2022-10-250

RIRL - travaux complétés - route du Domaine-du-Lac (segments 71-72)

Attendu que la municipalité a reçu confirmation d'une aide financière pour la réalisation d'interventions en vertu du programme « Réhabilitation du réseau routier local - Volet redressement des infrastructures routières locales »;

En conséquence, il est proposé par Jean-Paul Pelletier et résolu que le conseil municipal de Saint-Ferdinand confirme que le mandat est complété pour les travaux prévus à la demande de subvention du RIRL-2016-371B - route du Domaine-du-Lac (segments 71-72). Adopté à l'unanimité.

2022-10-251

RIRL - travaux complétés - route du Domaine-du-Lac (segment 73)

Attendu que la municipalité a reçu confirmation d'une aide financière pour la réalisation d'interventions en vertu du programme « Réhabilitation du réseau routier local - Volet redressement des infrastructures routières locales »;

En conséquence, il est proposé par Jean-Paul Pelletier et résolu que le conseil municipal de Saint-Ferdinand confirme que le mandat est complété pour les travaux prévus à la demande de subvention du RIRL-2018-900 - route du Domaine-du-Lac (segment 73). Adopté à l'unanimité.

2022-10-252

Acte de vente à M. Karel Benoit - lot 6 235 845

Attendu que le lot 6 235 845 est vendu à M. Karel Benoit seul et non à MM. Jean-Marc Benoit et Karel Benoit;

Attendu que la résolution numéro 2022-02-37 doit être abrogée;

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu ce qui suit :

Que la municipalité de Saint-Ferdinand vende à M. Karel Benoit un terrain situé au 541 route de Vianney et désigné par le numéro de lot 6 235 845 au cadastre du Québec dans

la circonscription foncière de Thetford ainsi que le bâtiment se retrouvant dessus;

Que cette vente soit faite pour un prix de 65 800 \$ (taxes en sus s'il y a lieu) payable lors de la signature de l'acte notarié;

Que l'acheteur devienne propriétaire du terrain et du bâtiment à compter de la signature de l'acte de vente avec possession immédiate;

Que cette vente soit faite sans garantie légale au risque et péril de l'acheteur et comme franc et quitte de toute dette;

Que toutes les répartitions relatives notamment aux taxes soient faites en date de l'acte de vente notarié;

Que les frais et honoraires de l'acte de vente, de leur publicité et des copies pour toutes les parties soient payables par M. Karel Benoit;

Que le maire Yves Charlebois et la directrice générale Joannie Lamothe soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Ferdinand, cet acte de vente à intervenir, à y stipuler toutes clauses et conditions qu'ils jugent à propos et dans l'intérêt ou au nom de la municipalité, de même qu'à tous autres documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution.

Que cette résolution abroge la résolution numéro 2022-02-37 adoptée le 7 février 2022. Adopté à l'unanimité.

Le maire invite les 8 personnes présentes à la 2^e période de questions.

2022-10-253 Présentation des comptes

Il est proposé par Jean-Paul Pelletier et résolu de payer les comptes du mois de septembre 2022 tels que présentés pour un montant de 526 466.93 \$. Adopté à l'unanimité.

2022-10-254 Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la présente séance soit levée à 20 h 10. Adopté à l'unanimité.

Maire

Greffière-trésorière

Je, Yves Charlebois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.